



Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP en CAP Locale

CAPL n°1 (inspecteurs) du 09 novembre 2015 Liste d'aptitude

Monsieur le président,

Lors de la dernière CAPL du mois de juillet, les élus **FO-DGFIP** vous ont alerté sur le malaise grandissant des inspecteurs*.

A l'occasion de la CAPL de jeudi dernier, l'ensemble des organisations syndicales de cette commission ont dénoncé le projet de la Direction Générale de remettre en cause les actuelles règles de gestion**.

Dans ce contexte, les élus **FO-DGFIP** souhaitent rappeler aujourd'hui leurs revendications pour les inspecteurs des finances publiques.

Les inspecteurs des finances publiques sont toujours en attente d'une véritable reconnaissance professionnelle qui se traduirait tant dans le déroulement de leur carrière que par une revalorisation de la grille indiciaire.

Amenés à exercer des missions et des fonctions de plus en plus complexes et diversifiées en raison des réformes successives au sein de la DGFIP, les inspecteurs sont désormais obligés de posséder de larges compétences techniques (en matière fiscale, juridique, informatique, foncière et comptable) et managériales.

Les représentants **FO-DGFIP** continuent de revendiquer :

- l'organisation d'un concours « externe » et « interne » chaque année ;
- l'organisation d'un véritable examen professionnel annuel ;
- le recrutement par liste d'aptitude. Les représentants FO-DGFIP réaffirment leur attachement à la liste d'aptitude comme mode de recrutement statutaire des inspecteurs.

Ils dénoncent la réduction inacceptable des plans de qualifications ministériels et revendiquent a minima le retour aux taux de promotion de 2011 et un nombre de possibilités plus important répartie entre les trois voies d'accès à la catégorie A : concours, examen professionnel et liste d'aptitude.

Les représentants **FO-DGFIP** réclament avec force le retour à deux véritables mouvements de mutations chaque année.

S'agissant de la CAPL qui nous réunit ce jour, les représentants **FO-DGFIP** constatent que les documents de travail transmis aux élus, en amont de la CAPL, s'appauvrissent d'année en année. Les années précédentes, nous avons déjà constaté que le tableau proposé par l'administration ne reprenait plus les mentions de l'âge et de l'affectation. Cette année, ce sont les notations des années précédentes qui ne figurent plus dans le tableau. Il ne reste d'ailleurs plus que les noms et l'ancienneté des postulants.

A ce rythme là, l'année prochaine y aura-t-il encore la liste des candidats ?

De même, les représentants **FO-DGFIP** vous rappelle que vous devez assurer le même niveau d'information de chaque côté de la table. Or, **la plage d'appel statutaire et les potentialités ne nous ont pas été communiquées en amont !**

Enfin, sur le fond les représentants **FO-DGFIP** constatent que des dossiers de candidature qui avaient été classé en « très bon » l'année dernière ont été déclassés en « à revoir ».

La CAPL liste d'aptitude serait-elle devenue une CAPL sanction disciplinaire ?

* voir la déclaration liminaire de la CAPL de juillet : « Quelles perspectives la DGFIP offre-t-elle à ses inspecteurs ? » (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article2094>)

** voir la déclaration liminaire de la CAPL liste d'aptitude du 5 novembre (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article2192>)

Les élus FO en CAPL n°1 :

Titulaires :

Delphine MORTELETTE & Nicolas WANIN

Suppléants :

Hervé DANNEELS & Michaël MILLOT

Expert :

Jacques REGNIER